

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Demande de Subvention dans le cadre du Fonds Vert 2024 pour la conception et la gestion écologique de l'extension du cimetière auprès de la Préfecture du Val d'Oise

Le Maire de la Commune de Saint-Witz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2020/36 en date du 04/06/2020 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, d'effectuer sans condition l'attribution de subvention,

Vu l'importance des travaux à réaliser dans le cadre de l'agrandissement du cimetière d'un montant de 289 290€ HT soit 347 148€ TTC ;

Considérant la volonté de la Préfecture du Val d'Oise de soutenir les communes dans la réalisation de leurs projets futurs.

Considérant le besoin pour les travaux à entreprendre au cimetière communal.

DECIDE,

Article 1 - De solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Fonds Vert pour la gestion écologique de l'extension du cimetière.

Article 2 - De constituer le dossier de demande de subvention et à le faire parvenir à la Préfecture du Val d'Oise.

Article 3 - De s'engager à financer, sur les fonds propres de la commune, la différence entre le montant des subventions sollicitées et celui des subventions réellement attribuées dans le cas où celles-ci le seraient pour un montant inférieur à celui sollicité, voire la totalité de la dépense en cas de non-octroi des subventions.

Article 4 - De rendre compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Monsieur le receveur du SGC de Garges

Fait à Saint-Witz, le 1^{er} mars 2024
Le Maire,
Frédéric MOIZARD

